

2 octobre 2012

12.148

**Motion du groupe socialiste****Sensibilisation aux effets légaux du mariage**

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité et la pertinence d'introduire une sensibilisation obligatoire aux effets légaux du mariage (notamment régimes matrimoniaux, effets fiscaux) et ceux du divorce (division des acquêts, pension alimentaire,...) pour de futurs époux.

**Développement**

Une des principales causes de paupérisation de la population neuchâteloise est le taux de divorce extrêmement élevé dans notre canton. Cette réalité de notre société entraîne beaucoup de famille monoparentale ou d'ancien conjoint vers l'aide sociale et l'assistance judiciaire.

Devant ce constat inquiétant, qui s'explique sans doute avant tout par des éléments d'ordre socio-économiques, nous proposons une sensibilisation à certains effets du mariage, non pas pour décourager les gens de partager leur existence, mais pour être sûr qu'ils le fassent en toute connaissance de cause.

En effet, l'Etat n'a pas sa place dans la cellule familiale et l'idée n'est absolument pas de lui donner ce rôle. Néanmoins, l'Etat paie les "pots cassés" via l'aide sociale et l'assistance judiciaire. Dès lors, il nous apparaît que de sensibiliser aux effets d'un mariage et d'un divorce sur le plan légal pourrait inciter, notamment les jeunes couples, à mieux se protéger contre une éventuelle future précarisation. Il est en effet frappant de constater que peu de couples ont conscience de ce que peut coûter une pension alimentaire, une liquidation du régime matrimonial et même les frais judiciaires d'un divorce non à l'amiable. Encore une fois, l'Etat doit rester à sa place et nous ne désirons surtout pas diaboliser l'institution du mariage, bien au contraire. Mais si l'Etat paie un lourd tribut à cette problématique, n'est-il pas cohérent de bien sensibiliser les futurs époux?

Aussi saugrenue cette idée puisse-t-elle être, le canton de Neuchâtel ne ferait pas figure de pionnier, puisque plusieurs régions en France ont déjà instauré ce type de procédure. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier non-seulement la pertinence, le coût et le possible impact d'une telle mesure, mais aussi les résultats transfrontaliers ainsi que de savoir si d'autres cantons ont déjà tenté l'expérience. Il pourrait être intéressant, en outre, de mener un projet-pilote pour se rendre compte des résultats.

Signataires: B. Hurni, B. Goumaz, B. Nussbaumer, J. Hainard, A. Laurent, D. Schürch, Ph. Loup, S. Vuilleumier, M. Béguelin, C. Mermet et M. Maire-Hefti.